

**COMMUNE DE COMBLOUX**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11/09/2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés : 18  
Date de convocation : 4 septembre 2023  
Date d'affichage de la convocation : 4 septembre 2023  
Date de publication : 14/09/2023  
Date de télétransmission : 14/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Combloux s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Combloux, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Michel PAGET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Présents** : Jean-Michel PAGET, Laurence BRONDEX, Fabrice PELTIER, Joseph CHAMBEL, François Xavier PIERET, Chantal EMONET, Sylvaine PAGET, Christine MUFFAT-ES-JACQUES Romain PERRIN, Carine BRONDEX, Damien SUDREAU Alain VEILLARD Fred BOULAY Gisèle JACQUIER

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Claude CHAMBEL donne pouvoir à Mme Laurence BRONDEX, M. Bruno LAURENZIO donne pouvoir à M. Jean-Michel PAGET, Mme Françoise JACQUIER donne pouvoir à Mme Sylvaine PAGET, M. Nicolas MARIN donne pouvoir à Mme Carine BRONDEX.

Mme Laurence BRONDEX a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°108/2023****Objet : DELIBERATION – TARIFS – MISE A JOUR DES TARIFS DE L'EAU POUR 2024**

Monsieur Jean-Michel PAGET rappelle au conseil municipal la délibération n°116-2021 du 19/10/2021 par laquelle les tarifs de l'eau avaient été réévalués pour permettre au budget visé de conserver une capacité d'investissement.

En France la formule « l'eau paie l'eau » résume bien le principe de la couverture des dépenses liées à l'eau par la facturation de l'eau et non par la fiscalité des ménages.

Pour l'eau potable, la facture comprend plusieurs rubriques :

- 1 : DISTRIBUTION DE L'EAU
  - 1- une part fixe (l'abonnement) relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable ; elle se caractérise par :
    - L'abonnement annuel
    - La location du compteur
  - 2- une part variable calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé pendant la période de facturation. Il s'agit du volume consommé indiqué lors de la relève du compteur (avril et septembre à Combloux)
- 2 : PRELEVEMENT DES ORGANISMES PUBLICS :

- 1- redevance pour la modernisation des réseaux
- 1- redevance pour la lutte contre les pollutions

A ce jour le prix de l'eau potable hors assainissement est de 1.32 € HT par mètre cube consommé.

Actuellement le linéaire de réseau de distribution est de 49,548 Km. L'agence de l'eau préconise un renouvellement annuel des canalisations à hauteur de 2% du linéaire pour garantir un rendement de distribution supérieur au rendement seuil. Cela se traduit par la nécessité de renouveler 990 mètres linéaires par an. Le choix de cette politique d'investissement durable porte ses fruits puisque le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Combloux présente un indice linéaire de perte de moins de 4,9 m<sup>3</sup>/Km/jour (référence à 2 m<sup>3</sup>/Km/jour) et un rendement de distribution de 81 %.

Une augmentation annuelle de 0.05 € par mètre cube avait été actée en 2021 pour d'une part couvrir les annuités de remboursement de l'emprunt lié aux opérations de renouvellement de canalisations, et d'autre part éviter les augmentations tarifaires brutales par paliers. La partie fixe concernant l'abonnement et la location du compteur resterait inchangé pour 2024. La variation du tarif viendra uniquement s'appliquer sur la part proportionnelle liée à la consommation des abonnés.

Le tableau ci-après présente les tarifs actuels et la proposition de tarif pour le rôle 2024 :

DESIGNATION	ANNEE	
	2023	2024
location de compteurs	6,50 €	6,50 €
abonnement	100,00 €	100,00 €
prix du m <sup>3</sup>	1,32 €	1,39 €
prix du m <sup>3</sup> pour professionnel à la borne de puisage		10,00 €
facture 120 m <sup>3</sup> HT hors redevances	264,90 €	273,30 €

Pour une consommation moyenne de 120 mètres cubes l'augmentation pour 2024 serait de 8,40 € (10,08 € TTC redevances incluses) soit un surcout mensuel pour les foyers de 0,70 € HT (0,84 € TTC redevances incluses).

S'agissant de la fourniture d'eau et des abonnements, les nouveaux prix pour couvrir les augmentations des fournitures et les investissements à réaliser, pourraient être définis comme suit :

DESIGNATION	PRECISION	UNITE	PRIX ACTUELS	PRIX PROPOSES
Redevance annuelle d'abonnement	Diamètre 15 mm	Unité	100 € HT	100 € HT
	Diamètre 20 mm	Unité	132 € HT	132 € HT
	Diamètre 25 mm	Unité	168 € HT	168 € HT
	Diamètre 30 mm	Unité	252 € HT	252 € HT
	Diamètre 40 mm	Unité	384 € HT	384 € HT
	Diamètre 50 mm	Unité	552 € HT	552 € HT
	Diamètre 100 mm	Unité	860 € HT	860 € HT
Redevance au m <sup>3</sup> consommé	tous abonnés	m <sup>3</sup>	1,32 € HT	1,39 € HT
	borne de puisage	m <sup>3</sup>	inexistant	10 € HT



S'agissant des diverses interventions du service des eaux, les augmentations des fournitures pourraient être définis comme suit :

DESIGNATION	PRECISION	UNITE	PRIX ACTUELS	PRIX PROPOSES
Nouveau branchement d'eau potable suivant le diamètre	Diamètre 32 mm	Forfait	816,63 € HT	1186 € HT
	Diamètre 40 mm	Forfait	992,15 € HT	1343 € HT
	Diamètre 50 mm	Forfait	719,83 € HT	1149 € HT
	Diamètre 63 mm	Forfait	1047,11 € HT	1477 € HT
	Diamètre 100 mm	Forfait	4150 € HT	5000 € HT
Déduction du regard isother du forfait de branchement neuf en cas de pose d'un regard (à la charge de l'abonné)	Tous diamètres	Forfait	-298 € HT	-324 € HT
Nouvel abonnement avec pose de compteur uniquement	Tous diamètres	Unité	518,63 € HT	355 € HT
Fourniture de compteur d'eau gelé ou détérioré	Diamètre 15 mm	Unité	67 € HT	70 € HT
	Diamètre 20 mm	Unité	86 € HT	89 € HT
	Diamètre 25 mm	Unité	157 € HT	196 € HT
	Diamètre 30 mm	Unité	210 € HT	216 € HT
	Diamètre 40 mm	Unité	285 € HT	295 € HT
	Diamètre 100 mm	Unité	758,60 € HT	798 € HT
Rachat de l'ancien compteur en cas de déplacement du compteur	Tous diamètres	Unité	20% du prix du compteur HT	20% du prix du compteur HT
Etalonnage compteur	Diamètre 30 mm	Unité	70 € HT	70 € HT
Fourniture d'un module cible RF détérioré ou gelé		Unité	48 € HT	48 € HT
Ouverture / fermeture d'un branchement suite à résiliation simple ou par prévention		Forfait	30 € HT	30 € HT
Dépose ou pose d'un compteur	sur demande	Forfait	30 € HT	30 € HT
Relevé de compteur supplémentaire		Forfait	54 € HT	54 € HT
Fermeture d'un branchement en cas d'infraction		Forfait	120 € HT	120 € HT
Intervention sur un branchement en cas de non paiement		Forfait	120 € HT	120 € HT
Résiliation pour infraction ou non paiement		Forfait	60 € HT	60 € HT
Main d'œuvre pour travaux divers		Heure	35 € HT	35 € HT
Main d'œuvre pour le changement de compteur en cas de faute ou dégradation par l'utilisateur		Heure	60 € HT	60 € HT
Déplacement pour repérage sur site des réseaux suite à déclaration d'intention de commencement de travaux		Forfait	50 € HT	50 € HT
Prise en charge du dossier pour toute intervention dont le tarif n'est pas forfaitaire		Forfait	40 € HT	40 € HT

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de fixer les tarifs de l'eau à compter du

Pour la facturation relative à la consommation et aux abonnements :

DESIGNATION	PRECISION	UNITE	PRIX VALIDES
Redevance annuelle d'abonnement	Diamètre 15 mm	Unité	100 € HT
	Diamètre 20 mm	Unité	132 € HT
	Diamètre 25 mm	Unité	168 € HT
	Diamètre 30 mm	Unité	252 € HT
	Diamètre 40 mm	Unité	384 € HT
	Diamètre 50 mm	Unité	552 € HT
	Diamètre 100 mm	Unité	860 € HT
Redevance au m3 consommé	tous abonnés	m3	1,39 € HT
	borne de puisage	m3	10 € HT
Location de compteurs	Diamètre 15 mm	Unité	6,5 € HT
	Diamètre 20 mm	Unité	8,67 € HT
	Diamètre 25 mm	Unité	10,83 € HT
	Diamètre 30 mm	Unité	16,25 € HT
	Diamètre 40 mm	Unité	24,92 € HT
	Diamètre 50 mm	Unité	35,75 € HT
	Diamètre 100 mm	Unité	177 € HT



Pour les diverses interventions du service des eaux :

DESIGNATION	PRECISION	UNITE	PRIX VALIDES
Nouveau branchement d'eau potable suivant le diamètre	Diamètre 32 mm	Forfait	1186 € HT
	Diamètre 40 mm	Forfait	1343 € HT
	Diamètre 50 mm	Forfait	1149 € HT
	Diamètre 63 mm	Forfait	1477 € HT
	Diamètre 100 mm	Forfait	5000 € HT
Déduction du regard isother du forfait de branchement neuf en cas de pose d'un regard (à la charge de l'abonné)	Tous diamètres	Forfait	-324 € HT
Nouvel abonnement avec pose de compteur uniquement	Tous diamètres	Unité	355 € HT
Fourniture de compteur d'eau gelé ou détérioré	Diamètre 15 mm	Unité	70 € HT
	Diamètre 20 mm	Unité	89 € HT
	Diamètre 25 mm	Unité	196 € HT
	Diamètre 30 mm	Unité	216 € HT
	Diamètre 40 mm	Unité	295 € HT
	Diamètre 100 mm	Unité	798 € HT
Rachat de l'ancien compteur en cas de déplacement du compteur	Tous diamètres	Unité	20% du prix du compteur HT
Etalonnage compteur	Diamètre 30 mm	Unité	70 € HT
Fourniture d'un module cible RF détérioré ou gelé		Unité	48 € HT
Ouverture / fermeture d'un branchement suite à résiliation simple ou par prévention		Forfait	30 € HT
Dépose ou pose d'un compteur	sur demande	Forfait	30 € HT
Relevé de compteur supplémentaire		Forfait	54 € HT
Fermeture d'un branchement en cas d'infraction		Forfait	120 € HT
Intervention sur un branchement en cas de non paiement		Forfait	120 € HT
Résiliation pour infraction ou non paiement		Forfait	60 € HT
Main d'œuvre pour travaux divers		Heure	35 € HT
Main d'œuvre pour le changement de compteur en cas de faute ou dégradation par l'utilisateur		Heure	60 € HT
Déplacement pour repérage sur site des réseaux suite à déclaration d'intention de commencement de travaux		Forfait	50 € HT
Prise en charge du dossier pour toute intervention dont le tarif n'est pas forfaitaire		Forfait	40 € HT

**Article 2 :** AUTORISE monsieur le maire à signer tout document de délibération.

**Article 3 :** DIT que cette délibération abroge les versions précédentes relatives à ces différentes tarifications.

**Article 4 :** DIT que cette délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine et sans durée limitée.


**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'État ;
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de la commune ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.

La Secrétaire de séance,  
Laurence BRONDEX



Fait et délibéré en Mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 septembre 2023  
Pour Le Maire, le Premier Adjoint  
Jean-Michel PAGET

